

Décision 11-DCC-22 du 17 février 2011

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Eryma Security Systems et Eryma Télésurveillance par la Société Financière de Participation Industrielle

Posted on: 17 mars 2011 | Secteurs :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Groupe SFPI

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)

Société ERYMA

Lire

le texte intégral de la décision

146.28 Ko